



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatorze octobre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 7 octobre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D4-1-2-161

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATIONS DE POSTE DE TRAVAIL – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel (a donné pouvoir à G. BARROS)
Commune de GRAYSSAS	M. Patrice DESSIN en remplacement de Mme CLUCHIER MC
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard (a donné pouvoir à JP TERRENNE) M. MARTINAT Emmanuel (a donné pouvoir à D. ZANIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	M. BERTHET Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à E. LOPES) M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM. BAYLET) M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane (a donné pouvoir à E. HOHOL)

Absents excusés :

Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Cathy PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2022D4-1-2-161

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

MODIFICATIONS DE POSTE DE TRAVAIL – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la saisine du Comité Technique,

Considérant qu'il convient de modifier un certain nombre de postes de travail en raison des besoins des services,

Le Président propose les modifications suivantes :

- MULTI-ACCUEIL/RAM

Un emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants est à temps non complet 28 heures semaine sur la structure du Multi-Accueil et Relais Assistantes Maternelles ; compte-tenu des besoins du service, notamment lors de l'accueil et du départ des enfants nécessitant la présence de personnels diplômés, il conviendrait d'augmenter le temps de travail de cet emploi comme suit :

- un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants de 28h à 35 heures hebdomadaires (temps complet).

- SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Un poste de Rédacteur Territorial Principal de 1ère Classe à temps complet est vacant depuis le départ de l'agent par voie de mutation ; compte-tenu de la réorganisation du service en début d'année 2022 et des missions désormais dévolues à cet emploi (gestionnaire de paie et de carrière), il convient de supprimer le poste dans la cadre d'emploi de rédacteur territorial et de créer un poste dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à temps complet.

Le comité technique réuni sous la présidence de Francine FILLATRE le 11 octobre 2022 a émis un favorable.

Le Président propose à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- de supprimer le poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet 28 heures hebdomadaires et de créer un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet 35 heures hebdomadaires,

- de supprimer le poste de Rédacteur Territorial principal 1ère Classe à temps complet et de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet 35 heures hebdomadaires,

- de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de postes,

- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions seront disponibles et inscrits au budget de l'établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de supprimer le poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps non complet 28 heures hebdomadaires et de créer un poste d'Éducateur de Jeunes Enfants à temps complet 35 heures hebdomadaires,

- de supprimer le poste de Rédacteur Territorial principal 1ère Classe à temps complet et de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs à temps complet 35 heures hebdomadaires,

- d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à ces modifications de postes,

- de dire que les crédits nécessaires à ces évolutions seront disponibles et inscrits au budget de l'établissement.

Fait à Valence d'Agen, le 14 octobre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 17 octobre 2022

La secrétaire de séance désignée
Adjointe au Maire de Valence d'Agen

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Cathy PERE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES
Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

20 OCT. 2022

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le **20 OCT. 2022**

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - Modifications de poste de travail - Suppressions et Créations

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20221014-2022D4_1_2_161-DE
Numéro d'acte :	2022D4_1_2_161
Date de décision :	14/10/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-1-2-0-0 (Fonction publique / Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. / transformation de poste)
Fichier acte :	2022D4-1-2-161 PERSONNEL COMMUNAUTAIRE MODIFICATIONS POSTE DE TRAVAIL SUPPRESSIONS CREATIONS.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	20/10/2022 16:25:01
Date de réception de l'AR :	20/10/2022 16:25:22